

Adresse de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 129-130;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21968_t1_0129_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*Les c^{ns} de la sté popul. de Charly-sur-Marne, à la Conv.; arrêté et adopté en la séance de la sté popul. le 21 therm. II*] (1)

L'attitude ferme que vous avez tenue dans ces derniers moments de crise en imposera à l'Europe entière, et votre énergie, en déjouant le plus horrible complot, a sauvé le peuple. Le combat étoit rude, c'étoit la vérité contre le mensonge le plus raffiné, la vertu contre le vice le plus déguisé, c'étoit enfin la simplicité et la bonne foi contre la perfidie et cette ambition scélérate.

Qu'ils étoient pervers et atrocement méchants ces vils conspirateurs pour croire facile le renversement de la République ! Qu'ils étoient fous et insensés ces hommes sanguinaires pour croire au retour de l'esclavage sur les ruines ensanglantées de la liberté ! Le sénat françois divisé n'alloit plus être qu'un champ de carnage où les meilleurs citoyens désignés par leur aveugle fureur devoient être moissonnés et tomber sous les coups de leur astucieuse hypocrisie. Ah, ils ne se rappeloient donc plus du serment émis par cette nation généreuse qui vous a donné sa confiance, de ce serment de vivre libre ou mourir, haine et guerre aux tyrans, de quelque espèce qu'ils soient ! Mais ils n'existent plus, le glaive de la justice les a frappés. Ils sont passés comme l'éclair, ils n'ont laissé que le souvenir pénible de leur lâche et cruelle trahison. Le sol de la liberté, à l'aspect d'un traître, s'entr'ouvre et l'engloutit. Restez à votre poste. Que l'univers qui vous contemple apprenne que le peuple françois vous doit et son salut et son bonheur. Que les vrais Cicérons défendent le Capitole et que cette roche Tarpéenne que l'atrocité Saint-Just faisoit semblant d'oser affronter, soit encore prête à précipiter de son sommet les traîtres qui lui ressembleroient.

Pour nous, invariablement attachés à la représentation nationale, nous renouvelons notre serment, nous jurons l'unité et l'indivisibilité de la République, nous jurons de sacrifier nos biens et nos vies même pour défendre la liberté et l'égalité. Nous instruirons nos concitoyens, nous leur dirons que celui-là est patriote qui soulage l'opprimé, qui secourt l'indigent, qui n'est pas sourd aux plaintes des bons citoyens injustement persécutés : tels sont nos vœux, tels sont nos sentimens. Vive la Convention, vive à jamais la République !

PRIEUR (*secrét.*), NAUDÉ (*présid.*), TRANCHARD (*secrét.*), BOULLENGER (*vice-présid.*), DUMONT (*off. public*), DUFOUR (*off. mun.*), VIGUIER (*membre du conseil*), GAMBELLAIN (*off. mun.*), FER-RAND (*membre du conseil*), autre DUFOUR (*off. mun.*) et plus de 75 autres signatures.

6

Les membres de la société populaire séante à Arradour [sic pour Oradour], district

(1) C 316, pl. 1267, p. 35. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

de Saint-Junien-la-Montagne (1), témoignent à la Convention nationale leur joie de ce que, par sa vigilance, les poignards dirigés contre elle ont frappé ceux qui les avoient aiguisés. Ils jurent de vivre libres ou de mourir avec les représentans du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les sans-culottes composant la sté républicaine scéante à Orradour-sur-Vayres, à la Conv.; s.d.*] (3)

Législateurs,

Grâce éternelle vous soit randue, père du peuple ! Les poignards ont été pendant un instant dirigés contre vous, mais par votre vigilance ils ont été dirigés contre ceux qui les avoient aiguisés... Au narré de la scélérate conspiration ourdie contre vous, nos coeurs ont été saisis d'effroi, de fureur et de vengeance. C'est dans ce moment que nous avons réitéré le serment sacré de vivre libres ou de mourir avec nos représentans.

Législateurs, recevez ce même serment comme le gage de notre fidélité et de notre union à la Convention nationale.

LA BORDERIE (*présid.*), CRUZÉRIÈRE (*secrét.*), DESTREGÈRES (*secrét.*).

7

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, 29 thermidor, la somme de 18 millions de livres en assignats provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2 milliards 268 millions déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 286 millions.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (4).

8

La société populaire de Sommières, département du Gard, applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention nationale a mises en usage contre les plus raffinés scélérats; elle jure de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la République et à la représentation nationale.

Mention nationale, insertion au bulletin (5).

[*La sté popul. des sans-culottes montagnards de Sommières, à la Conv.; s.d.*] (6)

(1) Haute-Vienne.

(2) P.V., XLIII, 245.

(3) C 316, pl. 1267, p. 36. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

(4) P.V., XLIII, 245. Bⁱⁿ, I^{er} fruct. (I^{er} suppl^l); J. Paris, n^o 594; Ann. R.F. n^o 258; J. Fr., n^o 691; J.S.-Culottes, n^o 548; J. Perlet, n^o 693.

(5) P.V., XLIII, 245.

(6) C 316, pl. 1267, p. 37. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

Citoyens représentans,

Lorsque Robespierre combattoit il y a 3 mois l'athéisme avec tant d'éloquence, lorsqu'il tonnoit avec tant de force contre les corrupteurs de la morale publique et contre les traîtres, aurions-nous dit alors que son cœur étoit le siège du crime tandis que sa bouche annonçoit qu'il étoit l'asile de la vertu ? Le voile imposteur qui couvroit le scélérat est enfin déchiré et la tête de ce Catilina moderne ainsi que celle de ses infâmes suppôts sont tombées sous la hache nationale. Ainsi finiront tous ces traîtres qui voudroient élever un nouveau genre de tyrannie sur les débris de la République.

Citoyens représentans, la contenance ferme et majestueuse que vous avés montré dans la nouvelle crise que la République vient d'essuyer est digne des plus grands éloges et nous applaudissons avec transport aux mesures vigoureuses que vous avés mises en usage pour détourner l'orage qui menaçoit notre liberté. Pour nous, constamment attachés à la représentation nationale et amis invariables des principes sur lesquels reposent notre République, nous jurons de mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte. Nous jurons d'exterminer tous les traîtres, tous les tyrans, quelque nom et quelque forme qu'ils prennent, et des hommes libres ne manquent jamais à leur serment.

AUBANEL (*ex-présid.* ?), P. NICOLAS (*secrét.*),
REDIER (*secrét.*).

9

Les citoyens composant la société populaire de Vitteaux, district de Semur (1), témoignent à la Convention nationale leur reconnaissance pour avoir encore une fois sauvé la patrie, et félicitent leurs concitoyens de Paris d'avoir fait de leurs corps un rempart à la représentation d'un peuple libre contre les efforts des dominateurs conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. et régénérée de Vitteaux, à la Conv.; 25 therm. II*] (3)

Représentans d'un peuple libre,

Un citoyen a fait une belle action et vous l'insérez sur le livre : sans doute il a bien mérité celui qui s'est exposé dans un combat, mais combien ne mérités-vous pas vous-même pour avoir bravé la mort dans tant de circonstances orageuses, surtout en terrassent le triumvirat pour l'amour du peuple ! Vous ne voulés point non plus de décemvirs, n'y tyrannie sous toutes dénominations possibles. Nous vous en félicitons.

Vous, comités de salut public et de surrété général régénérés. Vous, braves Parisiens des-

(1) Côte-d'Or.

(2) *P.V.*, XLIII, 245-246.

(3) C 316, pl. 1267, p. 38. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

tructeurs de la Bastille, toujours le bon esprit vous a dirigé et vous venés récemment de faire un rempart de vos corps à la Convention nationale et de livrer celui que vous avés reconnu pour hypocrite ainsi que ceux qui, pour seconder ses projets liberticides, vouloient engloutir le vaisseau de la liberté.

Et vous, vrais Jacobins depuis l'origine de la révolution jusqu'à ce jour, rappelés dans votre sein vos amis et les nôtres que le moderne Cromwel en a expulsé.

Comités, Jacobins et Parisiens, continués d'être toujours unis à la Convention. La société régénérée de Vitteaux ne cessera de correspondre à vos mouvemens pour maintenir à jamais l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les bons citoyens, les patriotes dès l'origine jusqu'à leur dernier soupir vont donc cesser d'être persécutés, et ceux de deux jours démasqués.

Partout les malveillans de l'intérieur hors d'état de nuire, ne voyant désormais que les choses, les tirans coalisés seront plus promptement, plus complètement vaincus par nos phalanges guerriers, et les reprises prochaines de Valenciennes, Le Quesnois et Condé éclaircissant le nuage, l'air va devenir plus serin et les peuples pourront enfin contempler l'arche sainte où aboutit le bonheur commun. Vive la République !

DURANDEAU-BIDAUT (*secrét.*), BIDAUT-FLEURY
(*présid.*), F.F. SIMON.

10

Le conseil général de la commune de Nîmes (1) assure la Convention nationale que toujours il suivra le char révolutionnaire, et que les individus ne le toucheront jamais plus que jusques alors; il termine par applaudir au triomphe de la vertu sur le crime et de la liberté sur l'esclavage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Nîmes, à la Conv.; s.d.*] (3)

Représentans du peuple français,

Le conseil général de la commune de Nîmes, fermement attaché aux principes de la Convention nationale, a toujours suivi sans broncher le char révolutionnaire. La République une et indivisible, la douce liberté, la consolante égalité, le bonheur du peuple français, son triomphe sur ses ennemis, l'attache ment le plus sincère à la constitution décrétée par vous et acceptée par la nation, telles sont les bases sur lesquelles la municipalité de Nîmes a constamment élevé ses travaux. Elle n'a fait et ne fera jamais qu'une même cause

(1) Gard.

(2) *P.V.*, XLIII, 246.

(3) C 313, pl. 1252, p. 3. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.